

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 36
Hebdomadaires régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

LA COMMISSION PROLONGE LE DÉLAI POUR LES RECTIFICATIFS

Québec, le 12 novembre 2020 – Compte tenu du nombre important de mémoires reçus et du délai de traitement nécessaire pour la mise en ligne des mémoires non présentés en séances publiques dans son site Web, la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le [Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay](#) proroge l'échéance pour lui faire parvenir des rectificatifs par écrit jusqu'au 27 novembre 2020.

La commission rappelle que ce droit de rectification sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. De tels compléments d'information doivent être faits dans le respect de tous les participants et ne pas être susceptibles de provoquer de débat. La commission se réserve le droit de refuser un rectificatif qui ne respecterait pas les règles.

Les personnes qui désirent faire parvenir leur rectificatif à la commission peuvent communiquer avec M^{me} Geneviève Grenier, coordonnatrice du secrétariat de la commission au 581 925-0656 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca.



LE BAPE DONNE L'HEURE JUSTE!



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
581 925-0664 ou 1 800 463-4732
energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca
www.facebook.com/BAPEquebec